



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Arrêté préfectoral
portant inscription au titre des monuments historiques
d'une cloche (datant de 1533),
conservée dans la chapelle d'Ousten à Ancizan (Hautes-Pyrénées)**

Le Préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie en date du 11 juin 2024 ;
Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre souhaitable la préservation,

ARRÊTE

Art. 1^{er} : est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant, décrit sur la fiche annexée au présent arrêté :

cloche (datant de 1533)

conservée dans **la chapelle d'Ousten**, et appartenant à la commune d'**Ancizan (Hautes-Pyrénées)**.

Art. 2 : le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Art. 3 : le secrétaire général aux affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le **21 OCT. 2024**

Le préfet de la région Occitanie,

Pierre-André DURAND

Annexe à l'arrêté préfectoral portant inscription au titre des monuments historiques du **21 OCT. 2024**
d'une cloche (datant de 1533), conservée dans la chapelle d'Ousten à Ancizan (Hautes-Pyrénées)

Localisation	65 - Ancizan
Edifice	chapelle d'Ousten
Titre courant	cloche
Localisation dans l'édifice	clocher en façade (ouest)
Matériau et technique	bronze, fonte
Dimensions	d=47 ; h=42
Inscription	inscriptions au niveau du cerveau : [rinceaux] [croix] I[ESUS] H[OMINUM] S[ALVATOR] [Crucifixion] A[VE] M[ARIA] [Vierge à l'Enfant] L AN MIL [fleur de lys] CCCCC [saint Michel] XXXIII
Datation	2e quart 16e siècle (1533)
Auteur	inconnu
Propriété	commune
Description et historique Synthèse de la présentation en CRPA	Cloche suspendue dans la baie campanaire nord, avec décor de fleur de lys, croix, cartouches de la Crucifixion, de la Vierge à l'Enfant et de saint Michel terrassant le démon. Les lettres de l'inscription sont en caractères gothiques, inscrites dans un rectangle enluminé. Les anses sont soulignées par un motif de cordelière et de bandes obliques. Cette cloche servait autrefois de timbre à l'horloge de l'église d'Ancizan ; elle a été portée à Ousten en 1902. L'abbé Marsan l'a étudiée et publiée en 1933 mais avec quelques erreurs de lecture. Il avance ainsi dans son article la date de 1521 mais celle-ci est en fait 1533.
Bibliographie	Corbel P.-Y., <i>Canton d'Arreau</i> , Inventaire Général, Toulouse, éd. ACCOR, 2000, collection Indicateur du Patrimoine, p. 34-53.
Etat de conservation	bon état
Avis CRPA 11/06/2024	inscription
Auteur de la fiche	Georges Gonsalvès, CDAOA des Hautes-Pyrénées ; d'après étude de Thibaut de Rouvray, chargé de mission inventaire, service du patrimoine, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées



Crédits photos :

Thibaut de Rouvray, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées